

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 27
Date de la convocation : 28 février 2012

N° 12.03.05.23

L'an deux mille douze et le cinq du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, TALBOT, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATION : M. CONTE en faveur de M. COMBE

ABSENTS : M. PAUL, Mlle VAN ELST

CULTURE : PRIX & TARIFS – MODIFICATIONS

Rapporteur : Mme Roméro

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier comme suit : à compter du 1^{er} juillet 2012, les prix et tarifs de diverses manifestations culturelles sur JUVIGNAC :

Printemps des Peintres

- 1^{er} Prix : VILLE de JUVIGNAC : 125 €
- 2^{ème} prix OTF J : 100 €
- 3^{ème} prix : Portes du Soleil : 2 bons d'achat de 50 €

Pour les enfants de l'A.L.S.H

- o 1^{er} prix : bon d'achat de 50 €
- 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} prix : bons d'achat de 30 €

Salon des artistes Régionaux

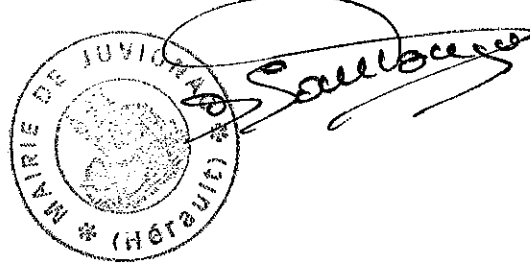
- 1^{er} Prix : VILLE de JUVIGNAC : 700 €
- Prix « Coup de Cœur A.LABORDE » (Ville de Juvignac) : 500 €
- Prix d'encouragement de la ville de Juvignac : 150 €
- Prix de l'O.T.F.J : 500 € (pour la sculpture)

Droit d'accrochage : 30 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Mme Roméro à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication
le

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** CULTURE - PRIX ET TARIFS - MODIFICATIONS**Date de transmission de
l'acte :** 07/03/2012**Date de réception de
l'accusé de réception :** 07/03/2012**Numéro de l'acte :** 12-03-05-23 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20120305-12-03-05-23-DE**Date de décision :** 05/03/2012**Acte transmis par :** Corinne BERNAL**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**
7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Tarifs des services publics